



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Information et protection des consommateurs

Question écrite n° 13127

Texte de la question

M François Bayrou appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, charge de la consommation, sur les difficultés rencontrées par les cadres de l'union fédérale des consommateurs, pour assurer leur mission auprès des diverses instances où ils siègent. En effet, certains membres de cette association sont désignés pour défendre l'intérêt des consommateurs dans un nombre croissant d'organismes départementaux, régionaux et nationaux. Or, actuellement, pour exercer cette représentation, ces cadres n'ont d'autre solution que de s'absenter à leurs frais et à leurs risques et périls de leur travail, puisque les réunions ont lieu pendant les heures ouvrables. Cette question a déjà été résolue en partie pour d'autres associations. Ainsi, les associations familiales bénéficient d'un « conge - représentation » calqué sur celui accordé aux représentants des syndicats. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle envisage afin d'étendre aux associations de consommateurs ce type de disposition qui leur permettrait de jouer pleinement le rôle qu'on attend d'elles dans la vie économique.

Texte de la réponse

Reponse. - Par la loi no 86-76 du 17 janvier 1986, le législateur a donné la possibilité aux membres des associations familiales de bénéficier d'un conge représentation, comme cela était déjà le cas pour les organisations syndicales. La majeure partie des associations nationales agréées pour agir en justice au nom des consommateurs sont des associations familiales ou d'origine syndicale et peuvent donc, sous certaines conditions, bénéficier des congés représentation. Seules les associations strictement consumeristes ne peuvent se prévaloir d'un tel régime légal. C'est pourquoi le secrétaire d'Etat chargé de la consommation a saisi le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, en charge des questions relatives à l'économie sociale de ce problème. Celui-ci vient de créer un groupe de travail au sein duquel cette question pourra être évoquée. Le secrétaire d'Etat chargé de la consommation sera très attentif aux conclusions qui seront tirées de ces travaux.

Données clés

Auteur : [M. Bayrou François](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13127

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : consommation

Ministère attributaire : consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2297